

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 24 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme SARRAUTE à Mme GIROTTI, Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme BAUDERE à M. BALDES, M. WINTERSHEIM à Mme DUBOURG, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**10 – PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA
DÉVÉGÉTALISATION DES REMPARTS DE LA CITADELLE**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le programme des travaux de dévégétalisation des remparts de la Citadelle se poursuit.

Il contribue largement à enrayer le processus de dégradation du site.

Ce programme s'établit, chaque année, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et le Centre Technique Municipal de la Ville.

Dans le cadre des dépenses de fonctionnement retenues lors du vote du Budget primitif 2024, la commune peut obtenir une subvention auprès du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle - Aquitaine (DRAC).

En application du Code de la commande publique, l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse est la Société ADOUR TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 27 267.00 €HT.

Par décision n° D/2024/144 en date du 2 septembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40% du montant de la prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Subvention DRAC (40% du HT)	Autofinancement
Dévégétalisation des remparts de la Citadelle	27 267,00 €	32 720,40 €	10 906,80 €	21 813,60 €

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 74718, chapitre 74 du budget principal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 18 septembre 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/10/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20241001-73754-DE-1-1

La secrétaire de séance,
Madame Nadège HOLGADO

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

